



En 2020, la CSEEE a consacré plusieurs clubs à la gestion financière de l'entreprise en période Covid.

CRISE COVID ET TRÉSORERIE LA RÉSISTANCE S'ORGANISE

La possibilité pour le secteur du BTP de continuer à travailler pendant le confinement témoigne du rôle essentiel que joue la profession pour soutenir l'ensemble de l'économie. Cependant, certains secteurs clients des entreprises d'électricité sont à l'arrêt et mécaniquement, l'activité devrait se contracter dans les prochains mois. Dans ce contexte, la question de la résistance financière des entreprises vient au premier plan et la gestion de la trésorerie mérite une attention toute particulière des entrepreneurs.

Le secteur du bâtiment a résisté globalement à la phase compliquée de déconfinement. Les entreprises ont eu du travail, des commandes et sont parvenues à conserver leurs effectifs permanents. L'emploi salarié s'est même trouvé en hausse de 18 000 postes sur le premier semestre 2020 par rapport au premier semestre 2019. Cela a été une bonne nouvelle pour l'économie car la construction se rangeait au troisième rang des grands secteurs les plus touchés par la crise sanitaire dans notre pays. Cette situation est naturellement en forte corrélation avec les mesures d'urgence qui ont permis d'amortir le choc et d'en repousser les effets.

Calme avant la tempête ?

Cependant, l'inquiétude sur l'avenir monte. On constate déjà une **chute de l'intérêt et des trésoreries, et des marges divisées par 2,4 par rapport à la fin 2019**. La FFB table sur **une chute d'environ 15 % de la production en 2020, hors effet prix**. Le neuf est en recul entre -23% et -25% pour le logement comme pour le non-résidentiel. Les mises en chantier ont fortement reculé de 15 % et les permis de 20 %. Les ventes des promoteurs se sont effondrées de 30,9 % entre les premiers semestres 2019 et 2020. Pour le non-résidentiel, le recul oscille entre 22 % et 30% selon les segments de marché. On ne pourrait espérer une

amélioration qu'à l'horizon de la fin 2021. Pour l'amélioration entretien, la contraction est moins forte, entre -10 et -18% suivant les segments de marché. La fin de l'année est mieux orientée avec le soutien massif aux bâtiments publics (enseignement, hospitaliers EHPAD...) et les aides à la rénovation énergétique des bâtiments des PME, TPE et indépendants.

La Banque de France en novembre observe que les carnets de commandes poursuivent leur érosion, sous leur moyenne de long terme. Les chefs d'entreprise anticipent une légère baisse de l'activité. Les points de déséquilibre sont plus liés aux aspects financiers qu'à l'activité. La dette des TPE-PME a évolué de 10% entre février et septembre 2020 et la solvabilité des entreprises diminue globalement avec une capacité d'endettement moins importante. La protection qu'avait conférée pour les entreprises une bonne année 2019 s'érode doucement. Certains analystes n'hésitent pas à qualifier la situation actuelle de calme avant la tempête avec un mur de la dette qui se profile et pourrait entraîner des défaillances en chaîne.

Rester concentré sur la trésorerie

Dans la période actuelle, la trésorerie de l'entreprise doit être étroitement surveillée. La CSEEE a mis à la disposition de ses adhérents des moyens

d'information et organisé plusieurs temps d'échange avec des spécialistes des questions financières en présentiel ou en visio conférence. Elles ont permis d'inventorier les points de vigilance et d'apporter des indications et méthodes simples pour se constituer des tableaux de bord. Plus que jamais en cette fin d'année 2020, il est important pour le dirigeant d'avoir les yeux rivés sur sa trésorerie et la composition de sa clientèle. L'analyse approfondie de différents flux et indicateurs clés permet de rapidement mettre en place plusieurs actions correctives. Classiquement, les postes à optimiser sont :

- Les créances commerciales
- La gestion des stocks
- Les dettes commerciales
- Les achats
- Les frais fixes
- Les investissements

En cette période, les facilités de trésorerie dont bénéficient les entreprises :

- Les décalages de charges : loyers...
- Les décalages d'échéances crédits
- L'activité partielle
- L'aide à l'embauche d'alternant et apprentis
- Les aides spécifiques liées à l'activité

Agir sur plusieurs fronts

S'agissant des **créances commerciales**, suivant le secteur d'activité de vos clients, certains seront plus ou moins impactés à court terme par les répercussions économiques du Coronavirus. Pour les clients les plus impactés, l'hypothèse d'un plan d'étalement pourra être envisagée. Ce plan limitera les conséquences sur la trésorerie en garantissant un flux d'entrée continu malgré la crise. On pourra également se limiter aux achats essentiels au fonctionnement de l'entreprise.

Concernant les **dettes commerciales**, mieux vaut se manifester spontanément et aller au-devant des fournisseurs pour obtenir ponctuellement des conditions portant sur les délais ou l'étalement des paiements. On évitera des sorties de trésorerie élevées sur une courte période afin de préserver les liquidités.

Il est également recommandé de négocier avec sa **banque** des solutions, d'autant plus qu'elles ont pour instruction de soutenir les entreprises avec l'appui des banques centrales.

Des arbitrages sont également à envisager sur la **gestion des stocks et des achats**. Le stock doit être bas pour en réduire la valeur. Cependant, compte tenu des contraintes qu'ont aussi les fournisseurs en cette période, il faut veiller à ne pas impacter l'activité des chantiers.

La conversion des **coûts fixes en coûts variables** permet, quand elle est possible, d'ajuster les

dépenses au niveau d'activité. Elle permettra également de se retourner plus facilement si un service ou un matériel n'était plus utilisé.

Parmi les **aides** disponibles, celles consacrées à **l'embauche d'apprentis ou d'alternants** sont loin d'être négligeables. Depuis août 2020, deux aides à l'embauche sont possibles. L'aide exceptionnelle de 5 000 € ou 8 000 € est accordée pour les contrats signés entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021 selon des conditions d'âge et d'effectifs. L'aide unique concerne les embauches conclues avant le 1^{er} juillet 2020. Elle se monte à 4125 € la 1^{re} année d'exécution du contrat, 2000 € la 2^e année et 1200 € la 3^e année. Elle pourra être demandée lors de la 2^e année du contrat à partir de juillet 2021.

La période Covid a également été l'occasion de voir éclore des aides spécifiques comme le **Prêt Garanti par l'État (PGE)**, qui est le plus connu mais également les Prêts Rebond, le Fonds solidarité et le Fonds résilience de la région Île-de-France.

Suite à sa prolongation en novembre, le PGE est désormais valide jusqu'au 30 juin 2021. Le dispositif permet de soutenir la trésorerie des entreprises en leur accordant une garantie de l'État à hauteur de 90 % sur leurs nouveaux prêts bancaires, grâce à une enveloppe globale de 300 milliards d'euros. Il s'agit d'un prêt qui devra être remboursé. L'amortissement du PGE pourra être étalé « entre 1 et 5 années supplémentaires, avec des taux pour les PME négociés avec les banques françaises compris entre 1 et 2,5 %, garantie de l'État comprise ». Les entreprises qui auront fait une demande en 2020 pourront donc attendre 2022 pour commencer le remboursement du prêt, sans que cela soit considéré comme un défaut de paiement.

Il reste possible à l'entreprise du BTP de solliciter l'**allocation d'activité partielle** pour un ou plusieurs employés dans l'impossibilité de travailler, si elle se trouve dans un cas comme la confrontation à une baisse d'activité et/ou des difficultés d'approvisionnement et s'il lui est impossible de mettre en place les mesures de prévention nécessaires pour la protection de la santé des salariés (télétravail, gestes barrières, etc.) pour l'ensemble de ses salariés. Sous conditions, l'employeur peut placer individuellement et alternativement les salariés en activité partielle pour organiser un système de roulement. Les taux d'indemnisation sont maintenus jusqu'au 31 décembre en l'état.

Se situer avec des tableaux de bord réguliers

D'une manière générale, le dirigeant doit prendre le temps de se créer des tableaux de bord simples. La réalisation d'un plan de trésorerie régulier, par

exemple hebdomadaire est essentielle. Il doit se baser sur les revenus attendus et les dépenses possibles et confirmées en tenant compte de la situation des comptes bancaires. L'observation des flux de trésorerie prévus permet d'anticiper des scénarios afin de se préparer à différentes situations.

En **conclusion**, dans cette période annonciatrice d'une crise dont l'ampleur est encore difficile à évaluer, la gestion de la trésorerie est un élément clé de votre gestion des risques. Définir rapidement des actions concrètes et anticiper l'évolution possible de celles-ci selon différents scénarios vous permettra de surmonter plus facilement les difficultés rencontrées par votre

entreprise. Une période délicate s'annonce sur le premier semestre 2021, où se profilera l'ombre du mur de la dette. Entre-temps, les entreprises auront le règlement des charges décalées en sus de celles de l'exploitation « normale » avec des règlements clients qui peuvent s'avérer délicats. Au-delà du niveau d'activité de chacun, il y aura la capacité ou non de procéder au remboursement des facilités de trésorerie obtenues comme le PGE avec des risques de forte tension sur la trésorerie, de déséquilibre du bilan et de dégradation de la cotation Banque de France. La CSEEE tient à jour des informations précises sur tous les points vus précédemment et peut mobiliser des conseils d'experts pour ses adhérents. •

LA COLLECTION QUART D'HEURE SÉCURITÉ



Qu'on les appelle quarts d'heure, rendez-vous ou causerie, la pratique des échanges animés avec des équipes de chantier sur la sécurité se développe de plus en plus. Ces moments sont dans la pratique extrêmement utiles car ils permettent d'assimiler le sens des consignes et de la réglementation, de partager des bonnes pratiques existantes ou de les créer, de transmettre les expériences aux nouveaux arrivants, etc. Le temps qu'on leur consacre est largement amorti par le bénéfice que l'on en retire en productivité, en organisation et en prévention.

Un écueil souvent rencontré pour l'organisation de ces quarts d'heure est le manque d'éléments pour choisir

des thèmes et les préparer de façon à bien savoir les animer.

La CSEEE a sollicité l'expertise de l'OPPTBTP pour mettre à la disposition des entreprises chaque mois un thème avec tous les éléments nécessaires à leur animation, fiches récapitulatives, images et vidéos, tutoriel pour l'animation. Cette collection qui s'enrichira chaque mois a débuté en octobre avec les plateformes individuelles roulantes : utilisation, identification des risques, réglementation, bonnes pratiques et s'est poursuivie avec les habilitations électriques. Les entreprises adhérentes reçoivent les informations par courriel et peuvent retrouver l'ensemble de la collection sur leur espace du site cseee.fr. •

SAISIR LES OPPORTUNITÉS DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie est resté longtemps insuffisamment utilisé par les électriciens. Avec les nouvelles opérations éligibles, les dispositifs « coup de pouce », Prime énergie d'EDF, ma Prime Rénov', les professionnels ont tout intérêt à mettre à jour leurs connaissances et devenir proactifs dans ces domaines. C'était l'objectif d'un atelier efficacité énergétique organisé par la CSEEE avec EDF et Muller Intuitiv riche en informations pratiques et opérationnelles pour que le montage d'opérations n'ait quasiment plus de secrets. •



Atelier efficacité énergétique. •



DIPLÔMES 2020 : UNE NOUVELLE RÉUSSITE COLLECTIVE

Majors du CFA et leurs tuteurs.

Cette année, le CFA Delépine a franchi la barre des 95% de réussite pour l'ensemble de ses diplômés. En se hissant au premier rang de leurs sections respectives, les majors se sont particulièrement illustrés. Le 19 septembre, une cérémonie conviviale de remise de récompenses leur était consacrée en présence de leurs tuteurs et des entreprises

d'accueil, de l'équipe du CFA, de l'association Delépine le réseau. Le président de la CSEEE et du CFA Delépine, Xavier Rosa, a salué le travail d'équipe des tuteurs, des entreprises et de l'équipe du CFA pour amener les jeunes vers la réussite et leur ouvrir des carrières prometteuses. Une précision : les masques ont été ôtés juste le temps de la photo. •



Xavier Rosa président de la CSEEE.

UN IMPÔT TRANSFORMÉ EN MATÉRIEL POUR LA FORMATION DES APPRENTIS



En 2020, les modalités de versement de la taxe d'apprentissage ont changé. La faculté de verser un pourcentage de la taxe d'apprentissage affecté aux CFA a été supprimée, ne laissant à ces établissements que la possibilité de recevoir un

montant maximal de 13% de cette taxe en matériel à vocation pédagogique.

Grâce à l'engagement des donateurs qui ont surmonté les obstacles de la nouveauté et du confinement, le CFA Delépine a pu s'équiper de matériel professionnel de qualité, composants, disjoncteurs, testeurs, multimètres, etc., qui aideront les apprentis pour leurs travaux pratiques. Il a pu également se doter de nouveaux ordinateurs qui permettront aux apprentis de renforcer leur connaissance dans la partie digitale qui prend une place de plus en plus importante dans nos métiers. Un grand merci à nos donateurs dont le CFA Delépine a salué l'effort sur des affiches et les réseaux sociaux.

La Taxe d'apprentissage est le seul impôt dont on peut décider pour partie de l'affectation. **Le CFA a mis en place des solutions très simples et très rapides pour permettre aux entreprises d'affecter leur taxe en matériel.** Nous espérons déjà pouvoir compter sur le soutien des entreprises pour la campagne 2021. •